



SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 17

Représentés : 4

Absents : 6

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin et à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Étaient présents : Renaud DUMAY - Benoît PEIGNÉ - Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET - Catherine GUTIERREZ - Christophe BOUQUIN-JAFFRE - Cédric BADIN - Florence DALLY-DELEGLISE - Fabrice RAPHAËL - Fabienne PIRON - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT - Arnaud BROYER - Claudette GUSELLA - Andrée CARRIER - Catherine TEDESCHI - Théo COCHET -

Étaient absents excusés : Françoise DURAND (pouvoir à Fabienne PIRON) - Gilles LATTARD (pouvoir à Julien MONTEIL) - Johan PIOLLET (pouvoir à Christophe BOUQUIN-JAFFRE) - Céline POMMERET CHAUSSIN (pouvoir à Magalie PEZZOTTA) - Pierrette BROSSE - Jérémy DEREMETZ

Secrétaire de séance : Christophe BOUQUIN-JAFFRE

N°2022.06.22.01 – PROROGATION DE LA DURÉE DU MANDAT DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

RAPPELLE que par délibération n° 2020.11.02.07, le Conseil Municipal a créé un Conseil Municipal des Jeunes dont l'objectif éducatif est de permettre aux jeunes un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques.

RAPPELLE que le Conseil Municipal des Jeunes actuellement en fonction a été élu le samedi 27 février 2021 à la Halle Jean Chamerat pour un mandat de 2 ans

PRECISE qu'en raison de la crise sanitaire au cours de l'année 2021, beaucoup de réunions mensuelles n'ont pu avoir lieu.

DECIDE de proroger la durée du mandat du CMJ actuel, d'un an supplémentaire soit jusqu'au 27 février 2024.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette modification

PRECISE que le prochain CMJ constitué après le 27 février 2024 se verra élu pour un mandat de 2 ans, conformément à la délibération n° 2020.11.02.07.

N°2022.06.22.02 – REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE PARC D'ACTIVITES « ACTIVAL »

RAPPELLE les dispositions de l'article 109 de la loi de finances 2022 qui a rendu ce reversement obligatoire

APPROUVE le principe du reversement à la Communauté de Communes par la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne de la totalité de la taxe d'aménagement qu'elle percevra pour les travaux d'aménagement sur le parc d'activités de compétence communautaire (Parc Actival),

DIT que cette disposition est d'application immédiate, pour les permis de construire, permis d'aménager et déclarations préalables de travaux, y compris concernant les extensions à des constructions existantes, déposés à partir du 1^{er} juillet 2022.

DIT qu'un état récapitulatif annuel des taxes perçues au titre des aménagements réalisés au sein du parc d'activité communautaire sera établi contradictoirement entre la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne et la Communauté de Communes avec l'appui des services fiscaux,

DIT que le reversement de la taxe d'aménagement par les communes à la Communauté de Communes sera réalisé annuellement,

AUTORISE le Maire à émettre les mandats de dépenses correspondants sur le budget principal de la commune.

N°2022.06.22.03 – ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022

ACCEPTE les propositions de :

- Création d'un poste permanent à temps complet d'adjoint technique territorial (filière technique), de catégorie C
- Suppression du poste vacant à temps complet d'attaché (filière administrative), de catégorie A
- Suppression des 2 postes vacants à temps complet de rédacteur (filière administrative), de catégorie B

FIXE le tableau des emplois permanents suivants, à effet au 1^{er} juillet 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives

TABLEAU DES EMPLOIS à compter du 1er juillet 2022								
Postes permanents								
Filière	Cadre d'emploi	Affectation	Titulaire Contractuel	Catégorie	Temps de travail	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Attaché	Responsable Administratif et Financier	T	A	TC	1	1	
	Rédacteur	Etat civil, Elections, Accueil, Secrétariat	T	B	24h (TNC)	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Urbanisme, Cimetière, Accueil, Secrétariat	T	C	TC	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Urbanisme, Cimetière, Etat Civil, Accueil, Secrétariat	T ou C	C	TC	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Accueil, Secrétariat, Etat Civil, Salles	T	C	TC	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Comptabilité, RH	T	C	TC	1	1	
Police municipale	Brigadier-chef principal	Police Municipale	T	C	TC	1	1	
Sanitaire et Sociale - Ecole	A.T.S.E.M.	École	T	C	TC	1	1	
	A.T.S.E.M.	École	T	C	30h (TNC)	1	1	
Animation	Animateur / adjoint d'animation	Périscolaire, ACM, Restauration, École	C	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	32h00 (TNC)	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Périscolaire, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
Technique	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	2	1	1
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Services Techniques	T ou C	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Entretien des locaux, ACM, Restauration	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Entretien des locaux, ACM, Restauration	C	C	24h (TNC)	1	1	
	Adjoint technique territorial	École	T	C	28h (TNC)	1	1	
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Médiathèque	T ou C	C	TC	1	1	
Précisions : les ATEA ont un TC de 20h / semaine	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	TC	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	3,25h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	6,29h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	6h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	T	B	7h	1	1	
Total						28	27	1
Postes non permanents								
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	C	B	3	1	1	
01/09/2021 - 30/06/2022	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	C	B	3h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	C	B	4,5h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	C	B	2h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	École de Musique	C	B	3h	1	1	
Total						5	5	0

N°2022.06.22.04 – JURY D'ASSISES – LISTE PREPARATOIRE 2023

RAPPELLE que conformément à l'arrêté préfectoral du 12 avril 2022, la liste annuelle des jurés du département de l'Ain comprend pour l'année 2023, à raison d'un juré pour 1 300 habitants, 511 noms et que la répartition de ces jurés entre les communes s'effectuera par tirage au sort à partir des listes électorales.

PRECISE que le nombre de jurés à répartir s'établit dans ces communes comme suit, étant précisé que la dernière colonne indique le nombre de noms qu'il convient de tirer au sort, soit le triple du nombre de jurés

SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	3003	2	6
-----------------------------	------	---	---

Les listes transmises par chaque commune permettront ensuite à une commission spéciale instituée au siège de la cour d'assises, de constituer la liste annuelle définitive après un nouveau tirage au sort.

PRECISE qu'après tirage au sort effectué à partir de la liste électorale de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, les jurés proposés sont les suivants :

BAUD	Rose		Mme		BAUD
FRUCHART	Alexandre	Pierre Yves	M.		FRUCHART
PIOLLET	Johan		M.		PIOLLET
DEVILLE	Paul	Joseph Guy	M.		DEVILLE
NAZARETH	Daniel	Joseph	M.		NAZARETH
AUBRY	Danielle	Liliane Monique	Mme	épouse	VALLET

N°2022.06.22.05 – CONVENTION DE CO-FINANCEMENT PORTANT SUR L'ACHAT DE MOBILIER – RASED THOISSEY

AUTORISE la signature d'une convention de co-financement portant sur l'achat de mobilier pour le RASED de Thoissey, entre la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, représentée par son Maire, M. Renaud DUMAY et les communes participantes au co-financement dudit mobilier représentées par leurs Maires.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec l'ensemble des Maires des communes participant au co-financement et tous documents y afférent.

N°2022.06.22.06 – MISE A DISPOSITION DE BIENS DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA VELOROUTE – VOIE BLEUE

DECIDE de mettre à disposition gratuite de la Communauté de Communes Val de Saône Centre, qui l'accepte, les biens installés sur le ou à proximité immédiate du périmètre faisant l'objet d'une superposition d'affectations, qui sont nécessaires à la mise en place de l'itinéraire cyclable et qui appartiennent à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

PRECISE que cette mise à disposition est consentie dans le but unique de création d'une aire d'arrêt pour les cyclotouristes, et dont les conditions sont précisées dans les articles fixés dans le procès-verbal annexé

AUTORISE le Maire à signer le procès-verbal constatant la mise à disposition des biens de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne à la Communauté de Communes Val de Saône Centre et tous documents y afférent.

N°2022.06.22.07 – SUBVENTIONS COMMUNALES 2022 AUX ASSOCIATIONS

ATTRIBUE les subventions aux associations selon le détail ci-dessous :

ASSOCIATIONS	ANNÉES	
	2022	
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	150,00	
AMICALE DES BOULES THOISSEY / ST-DIDIER-SUR-CHALARONNE	200,00	
AMICALE DES DONNEURS SANG	200,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500,00	
AMICALE DU CLUB DES RETRAITÉS	200,00	
APEL SAINT JOSEPH	200,00	
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE GARNERANS	300,00	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
CHŒUR CONTEMPORAIN LA CANTALARONNE	200,00	
LA CROIX ROUGE	200,00	
ESVS PETANQUE	200,00	
ESVS TSDI FOOT	300,00	
FNACA	300,00	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

SOU DE L'ECOLE FRANCOISE DOLTO	200,00	
YOGA CHALARONNE	150,00	
O FEMIN'AIN	200,00	
VOLLEY LOISIRS VAL DE SAONE	150,00	
TOTAL SUBVENTIONS	3 650,00	

AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

N°2022.06.22.08 – RENOVATION DE LA TOITURE DU CENTRE CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION – PACTE DE TERRITOIRE 2021-2023, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain, dans le cadre du Pacte de Territoire 2021-2023, pour le projet de rénovation de la toiture du centre culturel située, Place de la Culture 01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne	30 783,97 €	30,26 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		30 783,97 €	30,26 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL		- €	
Etat - autre		- €	
Conseil Régional	CONTRAT REGION VILLE	40 697,75 €	40,00 %
Conseil Départemental	PACTE TERRITOIRE 2021-2023	30 262,66 €	29,74 %
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		70 960.40 €	69,74 %
TOTAL HT		101 744.37 €	100,00 %

* Dans la limite de 80 %

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°2022.06.22.09 – RENOVATION DE LA TOITURE DU CENTRE CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION – CONTRAT REGION VILLE – REGION AUVERGNE RHONE ALPES

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes, dans le cadre du Contrat Région Ville, pour le projet de rénovation de la toiture du centre culturel située, Place de la Culture 01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne	30 783,97 €	30,26 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		30 783,97 €	30,26 %
Union Européenne		- €	

Etat – DETR ou DSIL		- €	
Conseil Régional	CONTRAT REGION VILLE	40 697,75 €	40,00 %
Conseil Départemental	PACTE TERRITOIRE 2021-2023	30 262,66 €	29,74 %
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		70 960.40 €	69,74 %
TOTAL HT		101 744.37 €	100,00 %

* Dans la limite de 80 %

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°2022.06.22.10 – INSTALLATION DE NOUVELLES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION – PACTE DE TERRITOIRE 2021-2023, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain, dans le cadre du Pacte de Territoire 2021-2023, pour le projet d'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection dans la Rue de Crénans, Rue des Sports et Place Georges Agniel et de procéder au remplacement des caméras devenues obsolètes.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		5 121,90 €	30,00 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		5 121.90 €	30,00 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL		- €	
Conseil Régional	CONTRAT REGION VILLE	6 829,20 €	40,00 %
Conseil Départemental	PACTE TERRITOIRE 2021-2023	5 121,90 €	30,00 %
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		11 951,10 €	70,00 %
TOTAL HT		17 073,00 €	100,00 %

* Dans la limite de 80 %

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°2022.06.22.11 – INSTALLATION DE NOUVELLES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION – CONTRAT REGION VILLE – REGION AUVERGNE RHONE ALPES

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes, dans le cadre du Contrat Région Ville, pour le projet d'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection dans la Rue de Crénans, Rue des Sports et Place Georges Agniel et de procéder au remplacement des caméras devenues obsolètes.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		5 121,90 €	30,00 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		5 121,90 €	30,00 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL		- €	
Conseil Régional	CONTRAT REGION VILLE	6 829,20 €	40,00 %
Conseil Départemental	PACTE TERRITOIRE 2021-2023	5 121,90 €	30,00 %
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		11 951,10 €	70,00 %
TOTAL HT		17 073,00 €	100,00 %

* Dans la limite de 80 %

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°2022.06.22.12 – AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE DU PARKING DU CESSEZ LE FEU : DEMANDE DE SUBVENTION – CONTRAT REGION VILLE – REGION AUVERGNE RHONE ALPES

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes, dans le cadre du Contrat Région Ville, pour le projet d'aménagement et d'accessibilité du parking du Cessez-le-Feu

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		172 950,00 €	32,10 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		172 950,00 €	42,10 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL		€	
Etat - autre		- €	
Conseil Régional	CONTRAT REGION VILLE	164 400,00 €	40 %
Conseil Départemental	Notifiée	73 650,00 €	17,9 %
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Autres		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		238 050,00 €	57,90 %
TOTAL HT		411 000,00 €	57,90 %

* Dans la limite de 80 %

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°2022.06.22.13 – RESTRUCTURATION DU TOIT DE LA MAIRIE ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION – PACTE DE TERRITOIRE 2021-2023, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain, dans le cadre du Pacte de Territoire 2021-2023, pour le projet de restructuration partielle du toit de la mairie et la pose de panneaux photovoltaïques

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		11 421,99 €	40 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		11 421, 99 €	40 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL	DSIL 2022	11 421,99 €	40 %
Conseil Régional		€	
Conseil Départemental	PACTE TERRITOIRE 2021-2023	5 711,00 €	20 %
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		17 132,99 €	60 %
TOTAL HT		28 554,98 €	100 %

* Dans la limite de 80 %

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°2022.06.22.14 – RESTRUCTURATION DU TOIT DE LA MAIRIE ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : DEMANDE DE SUBVENTION – DSIL 2022

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2022, pour le projet de restructuration partielle du toit de la mairie et la pose de panneaux photovoltaïques

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		11 421,99 €	40 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		11 421, 99 €	40 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL	DSIL 2022	11 421,99 €	40 %
Conseil Régional		€	
Conseil Départemental	PACTE TERRITOIRE 2021-2023	5 711,00 €	20 %
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		17 132,99 €	60 %
TOTAL HT		28 554,98 €	100 %

* Dans la limite de 80 %

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**N°2022.06.22.15 – INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROJECTION ET D'UNE SONORISATION DANS LA SALLE DE LA LYRE :
DEMANDE DE SUBVENTION – CONTRAT REGION VILLE – REGION AUVERGNE RHONE ALPES**

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes, dans le cadre du Contrat Région Ville, pour le projet d'installation d'un système de vidéoprojection et d'une sonorisation dans la Salle de la Lyre.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		2 998,50 €	60 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		2 998,50 €	60 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL		- €	
Conseil Régional	CONTRAT REGION VILLE	1 999,00 €	40 %
Conseil Départemental		- €	
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		1 999,00 €	40 %
TOTAL HT		4 997,50 €	100 %

* Dans la limite de 80 %

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**N°2022.06.22.16 – INSTALLATION DE FEUX RECOMPENSES – FEUX TRICOLORES INTELLIGENTS : DEMANDE DE SUBVENTION –
AMENDES DE POLICE, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN**

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain, dans le cadre des Amendes de Police, pour le projet sécuritaire d'installation de feux récompenses – feux tricolores intelligents

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		4 620,70 €	30 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		4 620,70 €	30 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL		- €	
Conseil Régional	CONTRAT REGION VILLE	6 160,94 €	40 %
Conseil Départemental	AMENDES DE POLICE	4 620,70€	30 %
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		10 781,64 €	70 %
TOTAL HT		15 402.34 €	100 %

* Dans la limite de 80 %

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°2022.06.22.17 – INSTALLATION DE FEUX RECOMPENSES – FEUX TRICOLORES INTELLIGENTS : DEMANDE DE SUBVENTION – CONTRAT REGION VILLE – REGION AUVERGNE RHONE ALPES

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes, dans le cadre du Contrat Région Ville,, pour le projet sécuritaire d'installation de feux récompenses – feux tricolores intelligents

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		4 620,70 €	30 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		4 620,70 €	30 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL		- €	
Conseil Régional	CONTRAT REGION VILLE	6 160,94 €	40 %
Conseil Départemental	AMENDES DE POLICE	4 620,70€	30 %
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		10 781,64 €	70 %
TOTAL HT		15 402.34 €	100 %

* Dans la limite de 80 %

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°2022.22.06.18 – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE : DEMANDE DE SUBVENTION – CONTRAT REGION VILLE – REGION AUVERGNE RHONE ALPES

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes, dans le cadre du Contrat Région Ville, pour le projet d'accessibilité du Parc du Moulin Neuf, de la Passerelle des Illards et du Foyer Paroissial.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		3 996,00 €	60 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		3 996,00 €	60 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL		-	
Conseil Régional	CONTRAT REGION VILLE	2 664,00 €	40 %
Conseil Départemental		€	
Fonds de concours CC ou CA		€	
Sous-Total Subventions Publiques*		2 664,00 €	40%
TOTAL HT		6 660,00 €	100 %

* Dans la limite de 80 %

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°2022.22.06.19 – TRAVAUX DE PLANTATION DE HAIES BOCAGERES : DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain, pour la plantation de haies bocagères sur le territoire de Saint-Didier-sur-Chalaronne

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		2 188,06 €	20 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		2 188,06 €	20 %
Etat – DETR ou DSIL		- €	
Conseil Régional		- €	
Conseil Départemental		8 752,24 €	80 %
Fonds de concours CC ou CA		€	
Sous-Total Subventions Publiques*		8 752,24 €	80%
TOTAL HT		10 940,30 €	100 %

* Dans la limite de 80 %

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°2022.06.22.20 – DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DES FAÇADES DES LAVOIRS DES ILLARDS, ROMANEINS ET VALENCIENNES ET DU PUIT SITUÉ, RUE DE LA LIBERATION AU TITRE DU CONTRAT REGION VILLE – CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes, dans le cadre du Contrat Région Ville, pour le projet de réfection des façades des lavoirs des Illards, Romaneins et Valenciennes ainsi que du puit situé Rue de la Libération,

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		8 066,54 €	32,60 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		8 066,54 €	32,60 %
Etat – DETR ou DSIL			
Conseil Régional	CONTRAT REGION VILLE	9 897,60 €	40,00 %
Conseil Départemental	Notifiée	6 781,00€	27,40 %
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		16 678,60 €	67,40 %
TOTAL HT		24 744,00 €	100 %

* Dans la limite de 80 %

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°2022.06.22.21 – COMPTE-RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

	Date	Nom	Adresse	Objet	Montant en € HT	Montant en € TTC
2022 05 10 03	10/05/2022	GARRY	Macon	Desherbeuse	2750	3300
2022 05 10 04	10/05/2022	Direct Signalétique	HAZEBROUCH	Miroir d'agglomération	299,9	395,76
2022 05 11 05	11/05/2022	STPM	Lyon 8	Table de service mobile + friteuse	1128,65	1354,38
2022 05 11 06	11/05/2022	Carte Blanche	Villefranche sur Saône	Dépliant culturel-historique de l'église + impression	658	789
2022 05 11 07	11/05/2022	Carte Blanche	Villefranche sur Saône	Création de bornes PATRIMOINE + impression	772,2	926,64
2022 05 11 08	11/05/2022	Carte Blanche	Villefranche sur Saône	Création du plan de promenade + impression	1689	2026,8
2022 05 11 09	11/05/2022	PIETO	Corbenay	Pieto bolt	1591	1909,2
2022 05 11 10	11/05/2022	CHOLTON	Chabanière	Essai de prise de poteaux incendie et réalisation d'une fiche synthétique par poteau	1792	2150,4
2022 05 13 11	13/05/2022	NOREMAT	Arnas	Crochet, ressort, bavette, vis d'assemblage écrou, entretoise, kit de fixation	451,22	541,46
2022 05 18 12	18/05/2022	BEST DRIVE	Gleize	Pneus Tracto	3031,8	3638,16
2022 05 20 01	20/05/2022	DECATHLON PRO	Villeneuve d'ascq	Polo	291,04	349,25
2022 05 23 02	23/05/2022	CBI diffusion	Guérens	Lot de 2 pinces pour cloison métal blanc	50,18	60,22
2022 05 23 03	23/05/2022	APTYS	Gleize	PC Portable	2140,00	2568,00
2022 05 24 02	24/05/2022	Bet Ciera	Villette sur ain	Mission de maîtrise d'œuvre compl.	10000,00	12000,00
2022 05 24 03	24/05/2022	Bodet Campanaire	St-Priest	Travaux clocher	6295,50	7554,60
2022 05 31 01	31/05/2022	SIGNACITY	St André de Bagé	Panneau cimetière	6740,00	8088,00
2022 05 31 02	31/05/2022	SIGNACITY	St André de Bagé	Fléchage balade au fil de l'eau	2853,80	3424,56
2022 05 31 03	31/05/2022	EURL Bernard Jérôme	Illiat	Parking des jardins municipaux	11769,00	14122,80
2022 05 31 04	31/05/2022	Cintra métaux	St-Didier/Chal.	Totem	6170,00	7404,00
2022 06 02 01	02/06/2022	TMF	St-Didier/Chal.	Bateau sur trottoir	3120,00	3744,00
2022 06 03 01	03/06/2022	SEDI	Uzes	livrets de famille + guides mariages	265,80	304,82
2022 06 03 02	03/06/2022	CITYVIZ	Tours	Mise en service et abonnement logiciel	2360,00	2832,00
2022 06 03 03	03/06/2022	SIGNACITY	ST ANDRE DE BAGE	Fléchage sentiers de la commune	6170,00	7404,00
2022 06 03 04	03/06/2022	CBI diffusion	Guérens	Destructeur	391,00	469,20
2022 06 03 05	03/06/2022	Comptoir des fers	Mâcon	Filtration école	2501,08	3001,30
2022 06 03 06	03/06/2022	JP Renovations	St-Didier/Chal.	Maçonnerie - reprise mur pisé	11645,00	13974,00
2022 06 03 07	03/06/2022	Worldplas Signalisation	Besançon	Feux intelligents	7588,06	9105,67
2022 06 07 01	07/06/2022	CBI Diffusion	Guérens	Destructeur	391,00	469,20
2022 06 07 02	07/06/2022	Berger TP	Garnerans	Réfection des route	31218,43	37462,12
2022 06 09 01	16/05/2022	GK PROFESSIONAL	Bagnolet	Habillement Policier	577,12	692,54
2022 06 09 02	03/06/2022	SEMIO	Valence	Guirlandes multicolores	145,60	174,72
2022 06 13 03	13/06/2022	Lignotoit	Biziat	Solives bois et plancher chalet	2772,00	3326,40
2022 06 13 04	10/06/2022	L'Oie Blanche	St-Didier-sur-Chalaronne	Jetons	83,33	100,00
2022 06 14 01	14/06/2022	Fabricconcept	Saint André de Bagé	Aménagement d'un accès de plein pied à l'espace de loisir du Moulin Neuf	2315,00	2778,00
2022 06 15 01	15/06/2022	GARRY	Mâcon	Broyeur	526,86	632,23
2022 06 17 01	13/06/2022	ADELYA	Saint-Priest	Produits d'entretien des services	3026,17	3631,41
2022 06 17 03	17/06/2022	Le serres Caladoises	Arnas	Plantes et terreau	820,00	902,00
2022 06 17 04	17/06/2022	Fabricconcept	St-André de Bagé	Aménagement rampes sur passerelle	3270,00	3924,00
2022 06 17 05	17/06/2022	Fabricconcept	St-André de Bagé	Aménagement accès plein pied à Moulin neuf	2315,00	2778,00
2022 06 17 06	17/06/2022	Hanit	Peltre	Bancs et tables	4106,03	4927,24
2022 06 17 07	17/06/2022	SIEA		Modification éclairage public rue de Crénans-Etude	3250,00	3900,00
2022 06 21 01	21/06/2022	TMF	St-Didier-sur-Chalaronne	Chantier chemin du Rollet	3985,00	4782,00
2022 06 21 04	21/06/2022	SIGNACITY	ST ANDRE DE BAGE	Totem amovible pour affichage extérieur	608,00	801,60
2022 06 22 01	20/06/2022	Didier LABALME	St-Didier/Chalaronne	Travaux forestiers "Vannans"	950,00	1140,00

Le Maire, considérant la délibération n° 2020.06.11.02 du 11 juin 2020 qui donne délégation pour décider des refus de préemption rend compte des décisions de refus prises conformément à l'article L 2122-23 du CGCT :

Date	N° de DIA	PARCELLES	ADRESSE	Observations
28/03/2022	001 348 22 V0016	AO 104	117 Route de Bourg	
28/05/2022	001 348 22 V0017	AP 168 AP 169 AP 170	41 Place Georges Agniel 59 Place Georges Agniel Le village	
28/05/2022	001 348 22 V0018	ZY 194p	Valenciennes	
01/06/2022	001 348 22 V0019	ZV 173 ZV 175	En Bussière 480 Rue des Métaux	CCVSC
15/06/2022	001 348 22 V0020	B 443p B 446p B 450p	En Greffay	
15/06/2022	001 348 22 V0021	YB 158 YB 159	En Bonne Temps	

AUTORISE la signature d'une convention de partenariat avec l'EFS Auvergne-Rhône-Alpes, l'Amicale pour le don de sang bénévole Val de Saône Chalaronne et l'Union Départementale fédérée des associations pour le don de sang bénévoles de l'Ain

AUTORISE le Maire de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne à signer ladite convention avec l'ensemble des représentants de l'EFS Auvergne-Rhône-Alpes, l'amicale pour le don de sang bénévole Val de Saône Chalaronne et l'Union Départementale Fédérée des associations pour le don de sang bénévoles de l'Ain et tous documents y afférent

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 29 juin 2022

Le Maire,

Renaud DUMAY

AFFICHE du :

au :